

Conditions générales de ventes Formations

Géraldine COMTE est formatrice certifiée pour les professionnels de la Petite Enfance.

Elle est enregistrée sous le numéro de SIRET : 80117107500022. Code NAF : 8559 A : formation continue d'adultes

Sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 84691945069 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le nom commercial de sa structure est « Graines de confiance ».

Les présentes Conditions Générales de Ventes déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par « Graines de confiance ».

Programmes et contenus de la formation

« Graines de confiance » s'engage à organiser les actions de formation présentées dans le catalogue de prestations. Les objectifs de formation et les contenus sont également indiqués sur le site internet (voir les programmes de formation en ligne)

Les objectifs et contenus des programmes figurant sur le site internet ou sur les supports de communication sont fait pour présenter le programme et les objectifs pédagogique prévus, mais ils ne sont ainsi fournis qu'**à titre indicatif**.

Ceux-ci sont adaptés suite au rendez-vous découverte avec l'institution cliente afin de s'adapter plus précisément aux besoins des participants et à la durée souhaitée.

S'il le juge nécessaire, « Graines de confiance » pourra modifier les contenus des formations, toujours **dans le but de s'adapter** à la demande des participants, à la dynamique de groupe, au niveau des participants ou pour apporter un cadre plus adapté.

Lieux de formation

Les prestations se déroulent **sur le lieu de l'entreprise ou de l'institution cliente** qui s'assure de la mise à disposition de tous les équipements nécessaires à la formation précisés lors de l'entretien découverte et ce, même si la formatrice Géraldine COMTE dispose de matériel personnel inhérent à son activité qu'elle met à disposition pour servir la prestation (ordinateur, vidéoprojecteur, écran, rallonges, multiprises, grandes feuilles, supports d'animation).

L'intervention de « Graines de confiance » nécessite une prise Wi-Fi ou un accès internet, une table, des chaises pour chaque participant, un vidéoprojecteur, écran ou mur blanc, paper board avec feuilles, rallonges, multiprises. L'institution cliente s'engage à les fournir.

Selon les actions de formation, ces dernières peuvent également se dérouler au sein des locaux de **centres de formations partenaires** et/ou en entreprise et associations sur l'ensemble du territoire régional et national.

Selon les cas, **la mise à disposition des équipements nécessaires** à la formation peut être demandée au centre de formation partenaire ou à l'entreprise qui met à disposition une salle, notamment dans le cadre des partenariats. Il est nécessaire d'échanger à ce sujet avec la formatrice lors de l'entretien découverte.

Les participants à l'offre de formation de « Graines de confiance » acceptent les règlements intérieurs de l'entreprise.

Accessibilité des personnes à mobilités réduites (PMR) :

L'organisme de formation « Graines de confiance » se déplace sur le lieu des entreprises clientes aussi, c'est à l'EAJE ou à l'institution qui accueille la prestation de s'assurer de l'accessibilité de ses propres locaux.

En aucun cas Géraldine COMTE ne pourrait être tenu responsable d'une difficulté ou incapacité à accéder à la formation pour cette raison. L'entreprise cliente s'engage à être ERP et à se tenir à jour de ses obligations à ce titre.

Accessibilité des personnes en situation de handicap (PSH) :

Toute situation de handicap (visuel, auditif, cognitif etc...) et toute difficulté de santé devrait être signalé à Géraldine COMTE par l'entreprise cliente afin que la situation puisse être connu de la formatrice avant la prestation et ce afin, soit de proposer un moyen de compensation aux participants, soit en mobilisant le réseau partenaire de « Graines de confiance ».

Modalités d'accès et dispositions financières

L'institution cliente est informée qu'un entretien découverte permettant d'analyser le besoin spécifique de chacune des prestations est nécessaire avant chaque prestation.

Le participant ou l'entreprise cliente peut au besoin demander un entretien avec la responsable de l'organisme de formation Géraldine COMTE. La responsable de l'organisme de formation peut aussi demander un entretien avec le participant pour s'assurer de l'adéquation entre les attentes du participant et l'offre de formation de « Graines de confiance ».

Des prérequis préalables à l'entrée en formation peuvent être demandés selon la formation choisie (voir programme mis en ligne).

Le demandeur et si c'est le cas, le donneur d'ordre certifie avoir pris connaissance du programme et vérifient le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation choisie.

La durée de la formation varie en fonction des sessions choisies. A l'issue de chaque session, un certificat de participation est délivré au participant. En cas de besoin, une feuille de présence pourra également être délivrée.

Les prix des formations sont indiqués en euros dans un devis réalisé sur demande en fonction de la prestation demandée (durée, nombre de participants, frais éventuels...). Si l'effectif maximum est dépassé, une autre session est proposée, avec accord du client. Le centre de formation « Graines de confiance » est exonéré de TVA. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration des participants qui est à leur charge ou à la charge de l'institution cliente.

Le centre de formation « Graines de confiance » propose aux entreprises clientes les choix suivants :

- Bénéficier d'une demande de prise en charge OPCO pour laquelle un devis lui sera transmis afin d'entreprendre la démarche auprès de son organisme de prise en charge.
- Financer la formation à l'aide au budget de la structure ou de l'institution cliente.

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou tout autre financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.,

Toute session de formation sera validée lorsque l'institution cliente aura retourné à « Graines de confiance » la **convention de formation signée** (précisant la thématique choisie, les dates, durées, horaires et tarifs).

Cette convention doit être transmise à « Graines de confiance » **au minimum 1 mois** avant le début de la formation.

Au-delà de ce délai, la réservation de cette session de formation sera annulée.

Toute formation validée est due.

Toute formation commencée est due à l'exception d'un cas de force majeure dûment reconnu en envoyant des documents prouvant celui-ci soit :

- par courrier postal en LRAR à l'adresse : Géraldine COMTE 46 chemin de Crépieux 69300 Caluire et Cuire
- ou par courrier électronique à l'adresse : geraldine@grainesdeconfiance.com

Afin de valider l'inscription à une session de formation, un **acompte de 30% est demandé**, par virement bancaire.

Annulation ou report

Pour les actions de formation :

Toute annulation ou demande de report doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : geraldine@grainesdeconfiance.com.

- **Un règlement de 30% du montant permet de valider l'inscription**
- Toute annulation **30 jours calendaires ou plus** avant la formation donnera lieu à un remboursement intégral de l'acompte.
- Toute annulation survenant **moins de 30 jours calendaires** avant la formation ne donnera lieu à aucun remboursement de l'acompte.

Une demande de report peut être effectuée par le donneur d'ordre, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un **déla****i de 30 jours avant** la date de la formation. Celle-ci n'entraînera pas de pénalités si ce délai est respecté.

Pour tout report survenant moins de 30 jours calendaires avant la formation, **l'acompte de 30%** sera conservé jusqu'au report effectif de la formation. Celui-ci sera encaissé au maximum un an après la date du versement de l'acompte si l'entreprise cliente ne s'est pas réinscrite de manière effective au cours de l'année.

Pour les séances d'Analyse de la pratique professionnelle :

Les dates des différentes séances sont fixées à l'avance en fonction de la disponibilité de l'équipe et de la formatrice. Ces dates sont précisées dans la convention signée par les 2 parties.

L'institution cliente s'engage à communiquer les dates des différentes séances aux participants et à assurer la présence des participants aux dates et lieux prévus dans la convention.

En cas de demande de report d'une séance par l'institution cliente :

- pas de facturation de la séance par l'organisme de formation.
- Si la formatrice s'est déplacée le jour même : facturation de 50% du montant de la séance.

En cas d'annulation d'une séance par l'institution cliente 48h à l'avance :

- facturation par l'organisme de formation de 50% du montant de la séance.
- Si la formatrice s'est déplacée le jour même : facturation de 100% du montant de la séance.

En cas d'inexécution de ses obligations faisant suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, le centre de formation « Graine de confiance » ne pourra être tenu responsable à l'égard des participants ou des institutions clientes. Ces derniers en seront informés par mail au plus tôt.

Post formation

À la suite d'une formation, si l'institution cliente ou les participants ont des questions, des remarques ou des appréciations concernant la prestation et son déroulement pédagogique ; Géraldine COMTE se tient à leur disposition pour y répondre (question portant sur l'intégralité de la prestation pédagogique et questions administratives liées au déroulement de la formation) :

- Par mail : geraldine@grainesdeconfiance.com. Par téléphone : 06.63.06.10.49
- Les coordonnées sont disponibles sur le site internet www.grainesdeconfiance.com dans l'onglet « contact ».

Des ressources pédagogiques en complément des éléments vus en formation ou en APP sont disponibles sur le site internet : www.grainesdeconfiance.com.

Propriété intellectuelle :

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leurs reproductions, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express du représentant légal du centre de formation « Graines de confiance ».

Les participants s'engagent à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou une partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations ou d'ateliers.

Loi informatique et Liberté

Les informations à caractère personnel communiquées par l'institution cliente, le prescripteur ou donneur d'ordre à l'organisme de formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier des apprenants (annuaire du centre de formation). Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige, de contestation ou de différend, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, le tribunal de Grande Instance de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

L'organisme de formation « Graine de confiance » étant en cours de certification QUALIOP, les informations liées aux dossiers des participants sont conservées à cette fin durant 36 mois.

Conformément aux règles qui régissent la protection des données, les informations qui concernent les participants sont utilisées seulement et uniquement à des fins de traitement de leurs dossiers et du bon déroulement de son cursus. Elles ne sont jamais exploitées à des fins commerciales.